

219C2233
FR0011981968-FS0980

7 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2019, la société européenne Atos SE (River Ouest, 80 quai Voltaire, 95870 Bezons) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} novembre 2019, les seuils de 1/3 et 30% des droits de vote et 25% et 20% du capital de la société WORLDLINE et détenir directement et indirectement 35 224 383 actions WORLDLINE représentant 56 395 136 droits de vote, soit 19,28% du capital et 27,65% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Atos SE	30 887 063	16,90	52 057 816	25,53
Iris 1 LP ²	4 337 320	2,37	4 337 320	2,13
Total Atos SE	35 224 383	19,28	56 395 136	27,65

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession de 14 725 472 actions WORLDLINE hors marché par la société Atos SE dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres³. À cette occasion, la société Atos SE a cédé 4 337 320 actions WORLDLINE au profit de la société Iris 1 LP².

¹ Sur la base d'un capital composé de 182 731 457 actions représentant 203 934 131 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Société de droit écossais contrôlée par Atos SE.

³ Cf. notamment communiqué de la société Atos SE diffusé le 30 octobre 2019.